

SIMPLE REQUEST FOR QUOTATION/PROFORMA

1. RFQ No. , et Date d'émission	RFQ No: RFQ-AVANSE-2019-469 , Date d'émission: 29 Avril 2019
2. Synopsis	<p>DAI, contractant de l'USAID, met en œuvre le projet Appui à la Valorisation du Potentiel Agricole Nord pour la Sécurité Economique et Environnementale (AVANSE). DAI invite les fournisseurs qualifiés à soumettre des cotations pour « des sessions de formations et l'accompagnement d'une vingtaine de micros et petites entreprises agro-alimentaires opérant dans les départements du Nord et du Nord-est. »</p> <p>DAI est à la recherche d'un fournisseur fiable avec la capacité de fournir et de livrer au fur et à mesure les livrables spécifiées dans les Termes de Référence du présent document après la signature d'un « d'un bon de commande PO ».</p>
3. Bureau / Adresse physique pour soumission des proformas	<p>Veillez soumettre les propositions à la réception de nos locaux sis à Rue Gérard, # 2, Babiole/ Breda, Haut du Cap, Cap-Haitien, Haïti ou au local sis à Pétion-Ville, Plaza GN, #48 rue Metellus, suite 204. ou par email à l'attention de DAI. Prière d'inclure "Quote pour RFQ-AVANSE-2019-469" sur l'enveloppe scellée ou dans l'intitulé de l'email.</p> <p>Adresse email : avanse_procurementbids@dai.com</p> <p>Toute offre soumise sur une adresse électronique autre que celle-ci ne sera pas considérée Prière d'inclure Quote pour RFQ-AVANSE-2019-469 dans l'intitulé de l'email</p>
4. Contact	<p>haitiftf_procurement@dai.com – email pour demander vos questions Toute offre soumise sur cet email ne sera pas considérée</p>
5. Date de réception des questions	02 Mai 2019
6. Réception des offres	<p>Date de réception des offres: 06 Mai 2019</p> <p>Email pour envoyer votre offre: avanse_procurementbids@dai.com</p>
7. Type de marché	Bon de Commande à prix fixe
8. Spécifications techniques et exigences d'acceptation technique Requisition #: 4000	Voir Termes de Reference
9. Critères de sélection	Le marché sera accordé à l'offrant avec l'offre la plus compétitive, techniquement acceptable et qui répond aux exigences du RFQ.
10. Instructions générales aux soumissionnaires	<p>Les offres tardives seront rejetées, sauf dans des circonstances exceptionnelles, à la discrétion de DAI.</p> <p>Les offrants doivent présenter une proposition écrite et complète en copie dure ou par email en français. Les offres verbales ne seront pas considérées. Veuillez inclure sur l'enveloppe scellée «RFQ-AVANSE-2019-466».</p>

	<p>Les offrants doivent confirmer par écrit que l'initiateur comprend parfaitement que leur proposition doit être valide pour une période de trente (30) jours.</p> <p>Taxe sur valeur ajoutée devrait apparaître sur une ligne séparée</p> <p>Ces achats sont admissibles à l'exonération de la TCA dans le cadre du contrat principal DAI.</p>
11. Détermination et Responsabilité des offrants	<p>DAI est très prudente par rapport à son accord avec l'offrant, et devra être rassurée qu'il est un offrant responsable. Lors de l'évaluation de la responsabilité de l'offrant, les facteurs suivants sont pris en considération:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'offrant doit pouvoir prouver sa capacité à respecter les délais de livraison requis 2. L'offrant doit fournir les documents légaux de La firme et l'évidence d'un numéro de DUNS (si nécessaire) : <ol style="list-style-type: none"> 2.1 Patente 2.2 Quitus 2.3 Matricule Fiscale 3. La source, l'origine et la nationalité des services ne sont pas d'un pays interdit (voir ci-dessous).
12. Code Géographique: <i>937: USA, Haiti, and Countries listed "Developing Countries" other than "Advanced Developing Countries: excluding prohibited countries. A list of the "Developing Countries" as well as "Advanced Developing Countries" can be found at: http://www.usaid.gov/policy/ads/300/310maa.pdf and http://www.usaid.gov/policy/ads/300/310mab.pdf respectively.</i>	<p>DAI doit vérifier la source, la nationalité et l'origine, des biens et des services et d'assurer (dans la mesure du possible) que DAI ne va pas acheter des services en provenance des pays interdits énumérés par l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) ou les pays sanctionnés. La liste actuelle des pays sous sanctions globales comprennent: Cuba, Iran, Corée du Nord, le Soudan et la Syrie. DAI est interdit de faciliter une transaction par un tiers si cette transaction serait interdite si elle est effectuée par DAI.</p> <p>En soumettant une proposition en réponse à cet appel d'offre, les offrants confirment qu'ils ne violent pas la source et les exigences en matière de nationalité et que les services sont conformes au Code géographique et les exclusions pour les pays interdits.</p>
13. Data Universal Numbering System (DUNS)	<p>Toutes les organisations américaines et étrangères qui reçoivent des sous-traitants de premier rang / bons de commande d'une valeur de 25.000 \$ et plus on besoin d'obtenir un numéro DUNS avant la signature de l'accord. Les organisations sont exemptées de cette obligation si le revenu brut provenant de toutes sources dans l'année d'imposition précédente était de moins de 300.000 \$. DAI exige que les offrants signent la déclaration d'auto-certification si l'initiateur demande l'exemption pour cette raison.</p> <p>DAI va rentrer en contact avec le fournisseur sélectionné afin de lui envoyer les instructions d'obtention d'un numéro de DUNS ou pour la déclaration d'auto-certification.</p>
14. Conformité et conditions	<p>L'offrant doit être au courant des termes et conditions générales pour un prix résultant de ce RFQ. L'offrant choisi doit se soumettre à toutes les conditions de conformité énumérées ci-dessous.</p>
15. Procurement Ethics	<p>En soumettant une offre à DAI en vertu du présent appel d'offres, le fournisseur confirme le respect de cette norme et qu'aucune des tentatives n'a été faite pour influencer injustement le processus de sollicitation et ce à travers des pots de vin, des pourboires, des paiements de facilitation, la corruption, les conflits d'intérêts, de collusion ou de fraude. L'offrant reconnaît également que la violation de ces normes peut entraîner</p>

la disqualification et la suspension possible et exclusion par le gouvernement américain. Toutes ces tentatives ou pratiques doivent être signalées immédiatement, soit par le fournisseur ou par DAI aux contacts suivants :

Anonyme Hotline aux États-Unis +1503-597-4328,

- site web - www.DAI.ethicspoint.com, ou
- Envoyer un email à Compliance@dai.com

En soumettant une offre, les offrants certifient également ne pas financer des terroristes ou des groupes soutenant le terrorisme. Une telle pratique constitue une pratique immorale et illégale

En soumettant une proposition, les offrants acceptent de se conformer pleinement aux termes et conditions ci-dessus et toutes les clauses fédérales américaines applicables du présent document, et seront invités à signer ces représentations et certifications lors de l'attribution.

Representations and Certifications of Compliance

- 1- **Liste Fédérale d'Exclusion des parties** - Le fournisseur sélectionné n'est actuellement pas exclu, suspendu ou jugé irrecevable pour une attribution d'un marché par un organisme fédéral.
- 2- **Certification de Rémunération des dirigeants** - FAR 52,204 à 10 nécessite DAI, en tant que maître de contrats du gouvernement fédéral américain, de signaler des niveaux de rémunération des cinq dirigeants de sous-traitance les mieux rémunérés à la responsabilisation de financement fédéral et de la loi sous-Award système de Transparency Report (FSRS)
- 3- **Rappel du décret sur le Financement du terrorisme**- L'entrepreneur exécutif des États-Unis et la loi américaine interdit les transactions avec, et l'apport de ressources et de soutien aux individus et organismes liés au terrorisme. Il est de la responsabilité juridique de l'entrepreneur / bénéficiaire pour assurer le respect de ces décrets et des lois. Les bénéficiaires ne peuvent pas s'engager à, ou fournir des ressources ou le soutien, personnes et organisations liées au terrorisme. Pas de soutien ou des ressources peuvent être fournies à des personnes ou entités figurant sur les Specially Designated Nationals et Bloqué liste des personnes maintenues par le Trésor américain (ligne à www.SAM.gov) ou la Liste des Nations Unies pour la sécurité de désignation (en ligne à l'adresse: http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml). Cette disposition doit être inclus dans tous les sous-traitants / sous récompenses attribuées en vertu du présent contrat.
- 4- **La trafic des personnes** - Le titulaire ne peut pas faire le trafic des personnes (tel que défini dans le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir le trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants, en plus de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée), ou se procurer le commerce du sexe, et utiliser travail forcé au cours de la période de ce prix.
- 5- **Certification et divulgation concernant le paiement à influencer certaines transactions fédérales** – L'offrant atteste qu'il est actuellement, et restera dans le respect des FAR 52,203 à 11, la certification et à la divulgation en matière de paiement à influencer certaines transactions fédérales.
- 6- **Conflit d'organisation d'intérêt** - Les offrants certifient qu'ils sont conformes au FAR Part 9.5, conflits organisationnels d'intérêt. L'offrant atteste qu'il fournira toute information relative au conflit d'intérêt qui pourrait exister lors d'une transaction tout en soumettant un document écrit qui pourra décrire l'évolution de la situation.
- 7- **Interdiction des installations distincts** – L'offrant atteste qu'il est conforme aux FAR 52.222-21, l'interdiction des installations distincts.
- 8- **L'égalité des chances** – L'offrant atteste qu'il ne discrimine pas contre un employé ou demandeur d'emploi en raison de l'âge, le sexe, la religion, le handicap, la race, la couleur ou l'origine nationale.
- 9- **Lois du travail** – L'offrant atteste qu'il est en conformité avec toutes les lois du travail..
- 10- **Federal Acquisition Regulation (FAR)** – L'offrant atteste qu'il est familier avec la Fédéral Acquisition Régulation (FAR) et de ne pas violer les certifications requises dans les clauses applicables du FAR, y compris les certifications limitées en matière de lobbying, pots de vin , l'égalité des chances en matière d'emploi, l'action de l'affirmation, et les paiements pour influencer les opérations fédérales.
- 11- **Conformité des employés** – Les offrants donnent une garantie qu'ils auront tous les employés, les entités et les personnes nécessaires pour fournir les services en rapport avec l'exécution d'un ordre d'achat de DAI pour se conformer aux dispositions de l'arrêté d'achat qui en résulte et à tous les fédéraux d'État et locaux , les lois et les règlements dans le cadre des travaux qui y sont associés.

Termes de référence

Position:	Firme de consultation en transformation et conservation de produits agroalimentaires (Cacao et Banane) pour accompagner 26 micros et petites entreprises agroalimentaires dans les départements du Nord et du Nord-est d'Haïti.
Nom du Contrat:	U.S.-Haiti Feed the Future Partnership: Northern Corridor
Période de Performance:	3 mai au 31 juillet 2019
Lieu de la consultation:	Départements du Nord et du Nord-Est

1. Contexte

Le projet AVANSE (Appui à la Valorisation du Potentiel Agricole du Nord, à la Sécurité Economique et Environnementale) est une initiative de l'USAID visant la réduction durable de la pauvreté et la faim dans les départements du Nord et du Nord-est d'Haïti. Le projet appuie particulièrement dans les deux départements, le développement durable des chaînes de valeur, notamment la banane, le cacao et le riz. Il fournit de l'encadrement aux producteurs en vue d'augmenter la production de ses trois (3) cultures qui soient à la fois rentables pour ces derniers.

En vue de contribuer à l'augmentation substantielle du revenu des intervenants de ses chaînes de valeur, le projet encourage la création et le développement des PME à fin de valoriser les produits récoltés. Pour ce, il recherche une firme/ ou entreprise qui a les compétences dans la transformation de la banane, du cacao pour former environ, du 3 mai 2019 au 31 juillet 2019, 26 micros et petites entreprises sur la conception, la fabrication de produits marchands dérivés de ses cultures, ainsi que la gestion de la qualité et la sécurité des produits transformés.

2. Tâches

Volet 1 : Formation technique des micros et petites entreprises agro-alimentaires (24 jours)

Activités à réaliser :

1. Présenter la liste de produits dérivés de la banane, du cacao qu'il enseignera aux entreprises.
2. Former 26 micros et petites entreprises sur la transformation des produits, notamment le cacao et la banane dont :
 - 2 représentants de chaque entreprise intervenant dans la chaîne de valeur du cacao ;
 - 2 représentants de chaque entreprise intervenant dans la chaîne de valeur de la banane.

3. Élaborer des modules de formation en Créole sur la transformation de la banane, du cacao et les normes hygiéniques et sanitaires relatives à la préparation et fabrication des produits. Les modules seront de guides techniques de référence pour les entreprises dans la transformation de produits, notamment le cacao et la banane.
4. Apprendre aux entreprises à fabriquer les produits susmentionnés ou à améliorer leur performance dans la fabrication de ses produits.
5. Apprendre aux entreprises les méthodes de mesure et d'analyse pour spécifier les produits transformés (aspect organoleptique).
6. Former les entreprises sur les outils et techniques de gestion de qualité, sur les principes et les techniques pour maintenir la régularité de la qualité dans le temps notamment sur le plan d'hygiène et du goût (propriété organoleptique).
7. Proposer aux entreprises des outils et matériels à utiliser dans les différentes étapes de préparation et fabrication (tenant compte de la filière et de l'environnement de l'entreprise), pour améliorer leur performance et fournir du produit de meilleure qualité.

Globalement, 52 participants recevront la formation sur les thématiques susmentionnées. Ces derniers seront répartis en deux (2) groupes de 26 personnes chacun. La formation se réalisera pendant 24 jours à raison de quatre (4) jours par module. Au total, trois (3) modules seront développés à raison de 8 huit heures par module.

Extrants/Livrables

1. Plan de formation avec :
 - Les produits qui seront fabriqués ;
 - Calendrier de formation et lieux pour la démonstration et pratique ;
2. Modules de formation élaborés: Version électronique (Power Point) ;
3. Liste des outils et matériels suggérés pour les entreprises en tenant compte de leur secteur d'activité ;
4. Rapport de formation comprenant entre autres:
 - liste de présence des participants aux sessions de formation;
 - Photos prises lors des sessions de formation ;
 - Thèmes traités.

Volet 2 : Coaching ou Accompagnement des micros et petites entreprises agro-alimentaires après la formation (60 jours)

Activités à réaliser :

Suite à la formation sur la transformation de produits agricoles, la firme accompagnera les entreprises formées dans l'application et la maîtrise des connaissances et des techniques. Cet accompagnement sera donné sur place, dans le champ de production de chaque entreprise. Trois (3) journées de coaching seront fournies par la firme à chaque entreprise. La firme profitera de ces journées pour identifier les besoins en matériels et outils de l'entreprise pour améliorer sa performance.

Extrants/Livrables

1. Liste des entreprises coachées ;
2. Rapport d'activités réalisées pendant le coaching de chaque entreprise et les résultats ;
3. Principaux besoins en outils et matériels de transformation, de contrôle et d'assurance de qualité par entreprise.

PROFIL DE LA FIRME

La firme pour ce mandat doit avoir le profil suivant :

- Bonne connaissance du secteur entrepreneurial;
- Expertise éprouvée dans le domaine agroalimentaire, notamment dans la transformation de la banane et/ou du cacao ;
- Avoir au moins quatre (4) ans dans la formation des entreprises agricoles et agro-alimentaires sur la transformation du cacao, de la banane notamment et la bonne pratique de la fabrication des produits ;
- Expérience pratique dans le coaching des entreprises agricoles et agro-alimentaires ;
- Maîtrise du français et du créole
- Reconnue par l'État haïtien.

3. Mentions Administratives

Il est demandé à la firme de consultation de proposer une méthodologie et de budgétiser le travail pour la période considérée. Cela doit comprendre les honoraires de la firme, la logistique (transport, hébergement...) pour les missions de terrain (rencontres, visites), les séances de formation et de coaching, ainsi que d'autres frais administratifs imputables à l'activité.

Les coûts directs liés à l'organisation des ateliers et séminaires de formation en salle et/ou sur le terrain seront couverts par le projet AVANSE. Les rapports et les livrables doivent être rédigés en français.

Langues de travail : Français et Créole. De même, toute présentation et tout matériel pédagogique pour les bénéficiaires du projet doit être fait en français ou en créole.

N.B. Une firme peut appliquer pour former les entreprises sur la transformation de la banane et/ou la transformation du cacao selon ses créneaux d'expertise. En cas de proposition pour l'accompagnement dans les deux filières, la firme devra présenter des propositions de budget pour chaque filière

Dossiers de soumission

Les dossiers de soumission sont constitués de :

1. Copie de l'autorisation de fonctionnement ;
2. Copie de la patente à jour ;
3. Copie du Numéro d'Identification Fiscal (NIF) ;
4. Expériences de la firme et Copie (s) de contrat (s) de formation signé(s) et exécuté (s) par la firme ;

5. Proposition technique contenant en autres :

- Liste de produits dérivés de la banane et du cacao qui seront formés ;
- Calendrier de travail.

6. Proposition financière

Offre de prix valide pour 30 jours à compter de la date limite